



Tableau de rémunération des élus 2023

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la municipalité de Saint-Alexandre rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal au cours de l'année 2023 selon la réglementation en vigueur.

Poste	Élu(e)	Montant TOTAL versé Salaire, allocation et participation à divers comités confondus
Maire	Yves BARRETTE	32 079.00\$
Conseillère 1	Julie VADEBONCOEUR	8 580.00\$
Conseiller 2	Stéphane VÉZINA	8 530.00\$
Conseillère 3	Anne-Sylvie FORNEY	8 480.00\$
Conseiller 4	Florent RAYMOND	8 728.00\$
Conseillère 5	Marie-Eve DENICOURT	8 580.00\$
Conseiller 6	Jean-François BERTHIAUME	8 580.00\$
TOTAL :		83 557.00\$